

## RÈGLEMENT 427

---

### RÈGLEMENT REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 413 VISANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-RICHELIEU

---

#### ARTICLE 1 TITRE

Le présent règlement est intitulé «Règlement 427 remplaçant le règlement 413 visant le schéma d'aménagement et de développement de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu».

#### ARTICLE 2 MODIFICATIONS DE LA PARTIE 2

La Partie 2 «Dispositions relatives à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme» du schéma d'aménagement et de développement du territoire de la M.R.C. du Haut-Richelieu est modifiée afin de tenir compte des éléments suivants :

##### 2.1 Modification du tableau 4.2.2

Le tableau 4.2.2 illustrant les principales zones d'intérêt archéologique est modifié par l'ajout à la fin de l'information soulignée suivante :

Principales zones d'intérêt archéologique	Municipalités
<u>Le caveau funéraire de la famille de Sir John Johnson (code Borden BiFg-1).</u>	<u>Mont Saint Grégoire.</u>

#### ARTICLE 3 MODIFICATIONS DE LA PARTIE 3

La Partie 3 «Le document complémentaire» du schéma d'aménagement et de développement du territoire de la M.R.C. du Haut-Richelieu est modifiée afin de tenir compte des éléments suivants :

##### 3.1 Modification du chapitre 17 «Dispositions en vertu de la politique environnementale des rives, du littoral ou des plaines inondables ou pour des raisons de sécurité publique»

Le chapitre 17 de la partie 3 intitulée «Le document complémentaire» du schéma d'aménagement et de développement est modifié de la façon suivante :

**L'article 17.1.1 :** À l'intérieur du territoire de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix est modifié par l'ajout à la suite de l'alinéa suivant :

L'installation d'un réseau d'égout sanitaire sous vide, d'un poste central de collecte sous vide et de refoulement ainsi que d'un système de traitement des eaux usées par étangs aérés en béton tel que soumis au dossier numéro L 98059 daté de mars 2006 et déposé par la firme conseil GÉNIVAR.

L'article 17.1.4 : À l'intérieur du territoire de la Municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois est modifié par l'ajout à la suite de l'alinéa suivant :

La construction d'un garage sur dalle de béton de 5,33 m par 8,03 m attenant à la maison existante située au 51, rue Bouthillier (lot 97 PTIE) dans la municipalité de Sainte-Anne-de-Sabrevois. Le remblai d'immunisation prévu devra respecter la prescription inscrite au plan « IMMUNISATION » daté du 6 avril 2006 et signé par l'ingénieur Denis Tremblay.

Le titre de l'article 17.1.6 : À l'intérieur du territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, secteur Saint-Athanase est modifié en y soustrayant du titre, les mots «secteur Saint-Athanase ».

L'article 17.1.6 : À l'intérieur du territoire de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu est modifié par l'ajout à la suite de l'alinéa suivant :

Le réaménagement du parc Ronald-Beauregard ( P-59-06, P-60-06 et P-61-06 de la première concession de la rivière Richelieu) situé dans le secteur Saint-Jean afin d'y ajouter des aires de jeux pour enfants et des terrains de volleyball ainsi qu'un émissaire pluvial permettant l'écoulement des eaux vers la rivière Richelieu. Le tout tel que prévu aux plans AP-1/5 à AP-5/5, GC-1 à GC-3 et M-1 et M-2 rattachés à la demande de dérogation. Par ailleurs, afin de compenser la perte hydraulique due aux aménagements en zone inondable, un espace de rétention à l'est du site de 25 mètres cubes de capacité devra être aménagé, le tout tel que prévu au plan GC-1 tel que déposé le 7 avril 2006.

#### **ARTICLE 4 ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

SIGNÉ : GILLES DOLBEC  
Préfet

SIGNÉ : JOANE SAULNIER  
Directeur général et secrétaire-trésorier

Fait et adopté lors de la session ordinaire du Conseil de la M.R.C. du Haut-Richelieu tenue le 11 octobre 2006, par la résolution 10742-06, proposée par le conseiller régional Mme Suzanne Boulais, appuyée par le conseiller régional M. Michel Surprenant.

Promulgué dans les municipalités concernées à savoir Henryville, Lacolle, Mont-Saint-Grégoire, Noyan, Saint-Alexandre, Saint-Blaise-sur-Richelieu, Saint-Georges-de-Clarenceville, Saint-Jean-sur-Richelieu, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, Saint-Sébastien, Saint-Valentin, Sainte-Anne-de-Sabrevois, Sainte-Brigide-d'Iberville et Venise-en-Québec le 24 octobre 2006.